

**Mairie
de
SAUSHEIM**



JG/LB

**RAPPORT DE PRESENTATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 février 2022 à 19 h 30

**POINT N°1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
24 JANVIER 2022**

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Procès-Verbal de la séance du 24 janvier 2022.

Vous voudrez bien en délibérer.

**FINANCES
POINT N°2 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) prévu à l'article L. 2312-1 du Code Général des collectivités territoriales doit être présenté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget par l'assemblée délibérante.

Le rapport joint à la présente délibération comporte les informations suivantes :

- Le contexte économique et social général,
- Les éléments de la loi de finances pour 2022,
- La situation financière de la commune de Sausheim sur l'exercice 2021,
- La structure et la gestion de l'encours de la dette contractée,
- La structure des effectifs et des rémunérations du personnel,
- Les orientations budgétaires envisagées par la commune en fonctionnement comme en investissement,
- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal.

Vous voudrez bien en délibérer.

**POINT N°3 : DETERMINATION DE LA REDEVANCE COMMUNALE EAU – EXERCICE
2022**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la redevance communale eau. Le tarif fixé en 2011 a été maintenu jusqu'en 2021. Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires présenté ce même jour, il vous est proposé de conserver ce même montant en 2022.

	2021	2022
Eau prix de base	1,1700	1,1700
Prélèvement en nappe profonde	0,1854	0,1854
Redevance communale	0,2379	0,2379
Total HT	1,5933	1,5933
TVA 5,5 % (Depuis le 01/01/2014)	0,0876	0,0876
Total TTC part eau	1,6809	1,6809

Assainissement SIVOM (fixe + variable-pas de TVA)	0,8785	0,8785
Assainissement part fermier (Sivom depuis le 01/01/11)	0,9384	0,9824
Redevance pour modernisation réseaux	0,2330	0,2330
Total HT	2,0499	2,0939
TVA 10 % (depuis le 01/01/2014)	0,1171	0,1215
Total TTC part assainissement	2,1670	2,2154

Redevance pour pollution domestique	0,3500	0,3500
TVA 5,5% (Depuis le 01/01/2014)	0,0193	0,0193
Total TTC part pollution domestique	0,3693	0,3693

COUT TOTAL DU METRE CUBE D'EAU	4,2172	4,2656
---------------------------------------	---------------	---------------

Vous voudrez bien en délibérer.

ADMINISTRATION GENERALE

POINT N°4 : REMPLACEMENT DES CHAUDIERES DE L'EHPAD – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

La commune a sollicité les services techniques du Syndicat de communes de l'île Napoléon afin qu'ils réalisent un diagnostic complet des installations de chaufferie de l'EHPAD du Quatelbach.

Les conclusions du diagnostic recommandent de les remplacer afin de garantir la pérennité de l'installation dans son ensemble.

Les travaux, confiés par maîtrise d'ouvrage délégué au Syndicat de communes de l'île Napoléon seraient aussi mis à profit pour effectuer une mise aux normes de la chaufferie dans sa globalité.

Ils s'inscrivent dans une démarche écologique, économique et de renforcement de la sécurité globale dans un bâtiment particulièrement sensible. Ils accompagnent la rénovation globale de ce bâtiment trentenaire entreprise depuis plusieurs années.

L'opération a été évaluée à 218 004 € HT. Elle serait susceptible de donner lieu à un appui de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre de l'appui à la rénovation énergétique.

Dépenses (HT)		Recettes potentielles	
Nature	Montant	Financier	Montant
Travaux complets	193 540 €	Etat – « DSIL »	87 201 €
Diagnostic préalable	960 €		
Maîtrise d'œuvre	7 000 €		
Contrôle technique	1 020 €	Reste à charge	130 802 €
Aléas et imprévus	15 483 €		
Total	218 003€	Total	218 003 €

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver la réfection complète de la chaufferie de l'EHPAD du Quatelbach,**
- **De confier ces travaux par maîtrise d'ouvrage déléguée au Syndicat de communes de l'île Napoléon ;**
- **De valider le plan de financement prévisionnel tel que ci-dessus détaillé ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un appui de l'Etat au titre de la DSIL et de tout autre dispositif de financement afin de diminuer le reste à charge.**

Vous voudrez bien en délibérer.

POINT N°5 : CONCESSION RELATIVE A L'ETABLISSEMENT ET A L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DISTRIBUANT PAR CABLE DES SERVICES DE RADIODIFFUSION SONORE ET DE TELEVISION – APPROBATION D'UN PROTOCOLE DE RESILIATION ANTICIPE – AUTORISATION DE SIGNER

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment son article L.3132-4,

VU le projet de protocole d'accord portant sur les modalités techniques et financières de fin de délégation de service public joint à la présente délibération,

Considérant que par convention conclue le 12 décembre 1989, la Commune a confié à la société Eurocâble Vidéocommunications (aux droits de laquelle est ensuite venue la société NUMERICABLE, puis la société SFR FIBRE SAS), l'établissement et l'exploitation, sur son territoire, d'un réseau distribuant par câble des services de radiodiffusion sonore et de télévision ;

Considérant que par avenant conclu en 1994, « l'intégralité des dispositions de la convention signée le 12 décembre 1989 » a été annulée et remplacée par ledit avenant ;

Considérant que la convention a été conclue pour une durée de trente ans à compter de la date de sa signature et devait donc expirer le 20 septembre 2024 ;

Considérant que depuis la conclusion de cette convention, le domaine des communications électroniques a connu un développement important générant une augmentation continue des besoins en très haut débit et un changement des usages.

Considérant dès lors le nouveau contexte juridique, technique et économique des communications électroniques rappelé ci-dessus, la Commune et la société SFR FIBRE SAS se sont rapprochées pour mettre fin, d'un commun accord, à la convention qui les lie, la Commune envisageant la cessation de l'activité de ce service public, au terme de la convention et la cession du réseau.

Considérant que les ouvrages et équipements constitutifs du réseau câblé et les ouvrages de génie civil d'accueil de ce réseau, seront automatiquement et de plein droit, remis à disposition de la Commune, qui en est propriétaire ;

Considérant que des discussions ont été engagées en vue de rechercher un accord sur les modalités de fin de la convention notamment quant au retour des biens constitutifs du réseau, dont la commune est propriétaire de plein droit.

Par conséquent, il est proposé d'approuver le protocole de fin de contrat annexé à la présente délibération selon lequel le terme de la convention est fixé au 15 mars 2022, les éléments constitutifs du réseau, en tant que biens de retour sont la propriété de la Commune et lui seront remis gratuitement par la Société SFR FIBRE SAS dès le 15 mars 2022. La société SFR FIBRE SAS renonce à toute indemnité au titre de la résiliation anticipée de la délégation de service public et notamment au versement du montant de la part non amortie des biens de retour au 15 mars 2022. Jusqu'à cette date, la convention continue à s'appliquer et être exécutée dans les mêmes conditions.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver le protocole d'accord de fin de convention annexé à la présente selon lequel :**
 - **Le terme de la convention est fixé au 15 mars 2022 ;**
 - **Les éléments constitutifs du réseau, en tant que biens de retour sont la propriété de la Commune et lui seront remis par la Société le 15 mars 2022 ;**
 - **La Société renonce à toute indemnité au titre de la résiliation anticipée de la convention notamment au montant de la part non amortie des biens de retour ;**
- **D'autoriser Monsieur le maire à signer le protocole d'accord ;**
- **De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou à son représentant, afin d'exécuter la présente délibération.**

Vous voudrez bien en délibérer.

POINT N°6 : CONCESSION RELATIVE A L'ETABLISSEMENT ET A L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DISTRIBUANT PAR CABLE DES SERVICES DE RADIODIFFUSION SONORE ET DE TELEVISION – DECLASSEMENT DU RESEAU ET APPROBATION DU CONTRAT DE CESSION – AUTORISATION DE SIGNER

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2241-1 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2141-1 à L.2141-3 ;

VU l'avis rendu par la direction départementale des finances publiques du Haut-Rhin le 19 janvier 2022 ;

VU le projet de contrat de cession portant sur les modalités techniques et financières joint à la présente délibération ;

Considérant que par convention conclue le 12 décembre 1989, la Commune a confié à la société Eurocâble Vidéocommunications (aux droits de laquelle est ensuite venue la société NUMERICABLE, puis la société SFR FIBRE SAS), l'établissement et l'exploitation, sur son territoire, d'un réseau distribuant par câble des services de radiodiffusion sonore et de télévision.

Considérant que par avenant conclu en 1994, « l'intégralité des dispositions de la convention signée le 11 décembre 1989 » a été annulée et remplacée par ledit avenant ;

Considérant que la convention a été conclue pour une durée de trente ans à compter de la date de sa signature et devait donc expirer le 20 septembre 2024.

Considérant que depuis la conclusion de cette convention, le domaine des communications électroniques a connu un développement important générant une augmentation continue des besoins en très haut débit et un changement des usages.

Considérant dès lors le nouveau contexte juridique, technique et économique des communications électroniques rappelé ci-dessus, la Commune et la société SFR FIBRE SAS se sont rapprochées pour mettre fin, d'un commun accord, à la convention qui les liait, la Commune envisageant la cessation de l'activité de ce service public et la cession du réseau.

Considérant que par conséquent un protocole d'accord de fin de convention avec la société SFR FIBRE SAS a été approuvé selon lequel :

- Le terme de la convention a été fixé au 15 mars 2022 ;
- Les éléments constitutifs du réseau, en tant que biens de retour étant la propriété de la Commune et lui seront remis par la Société le 15 mars 2022 ;

Considérant qu'il est par suite proposé de mettre fin à l'activité de délégation de service public de vidéocommunication transportant par câble des services de radiodiffusion sonore et de télévision, de constater en conséquence la désaffectation audit service public des biens constitutifs du réseau câblé de la Commune, de décider à la date du 16 mars 2022, le déclassement du domaine public de la Commune, des biens constitutifs dudit réseau, et, corrélativement leur incorporation au domaine privé de la Commune ;

Considérant qu'il est ensuite proposé d'approuver la cession en pleine propriété des éléments constitutifs du réseau câblé constitué notamment d'ouvrages de génie civil de transport et de distribution à la Société SFR FIBRE SAS, selon les caractéristiques principales suivantes :

- La cession est consentie au prix de 65 948 € (soixante-cinq mille neuf cent quarante-huit euros).
- Le règlement du prix par la société SFR FIBRE SAS devra avoir lieu au plus tard le 15 avril 2022 ;
- Le transfert de propriété aura lieu au 16 mars 2022 sous réserve que la présente délibération portant désaffectation et déclassement des biens objet de la cession revête un caractère exécutoire.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **De mettre fin au service public de distribution par le réseau câblé des services de vidéocommunications, à compter du terme de la convention de délégation de service public fixé au 15 mars 2022 ;**
- **De constater en conséquence, la désaffectation à cette date des biens constitutifs du réseau câblé de la Commune à ce service public ;**

- De décider à la date du 16 mars 2022, le déclassement du domaine public de la Commune, des biens constitutifs dudit réseau, et, corrélativement leur incorporation au domaine privé de la Commune ;
- D'approuver à compter du 16 mars 2022, la cession en pleine propriété des éléments constitutifs du réseau câblé constitué notamment d'ouvrages de génie civil de transport et de distribution à la Société SFR FIBRE SAS aux conditions fixées au contrat de cession joint à la présente délibération ;
- D'approuver en conséquence le contrat de cession et ses annexes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de cession ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou à son représentant dûment désigné, afin d'exécuter la présente délibération.

Vous voudrez bien en délibérer.

POINT N°7 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (M2A)

En application de l'article L. 5211-39 du CGCT « *Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus [...] »*

Le rapport présente un bilan général des actions menées par l'agglomération durant l'année 2020, année exceptionnelle, marquée par la crise du Covid qui a durement frappé notre territoire.

Le rapport d'activité revient ainsi sur les grandes mesures d'urgence et de soutien prises par l'agglomération au cœur de la crise. Depuis le début de la crise en mars 2020, Mulhouse Alsace Agglomération a ainsi déployé une série de mesures d'accompagnement des habitants et des entreprises : commande de masques, gratuite des transports sur des périodes ciblées, exonération de loyers, mise en place des pôles « Accueil/Enseignement », participation au fond régional Résistance...

Ce document revient également sur les actions et projets menées par Mulhouse Alsace Agglomération dans ses grands domaines de compétences.

Les 15 axes de présentation sont les suivants :

1. Face à la crise COVID, m2A mobilisée sur tous les fronts
- Un soutien à l'activité économique,
- Un soutien des personnels prioritaires,
- Le maintien de la continuité du service public,
2. Ressources internes
- Un déploiement sans précédent du télétravail : 800 agents ont pu travailler à distance
- Focus sur le service de pilotage de la performance qui accompagne les services dans leurs projets.

3. Economie et aménagement : Développer les compétences par l'innovation

- Mise en place de l'école 42 au KMO qui forme des développeurs informatiques et d'applications mobiles,
- Création du REISA qui réunit des acteurs industriels implantés sur le Sud Alsace,
- Démarrage d'une réflexion sur le Règlement local de publicité intercommunal ou RLPi.
- Approbation du Programme Local de l'Habitat qui préconise de construire 700 logements neufs par an et de mieux répartir le parc social sur le territoire.

4. Relations transfrontalières

- L'Eurodistrict s'est constitué en Groupement de Coopération Transfrontalières. Cette évolution s'accompagne de nouveaux moyens,
- Raccordement ferroviaire à l'Euroairport : le tour de table pour le financement du raccordement ferroviaire à l'Euroairport s'est poursuivi en 2020. Il réunit, pour la partie française, l'Etat, la Région Grand Est, SNCF Réseau, l'EuroAirport et Mulhouse Alsace Agglomération.

5. Transition écologique et climatique : priorité à l'éducation à l'environnement

- Avec un programme inédit de sorties nature entre juillet octobre, le Moulin Nature de Lutterbach, la petite Camargue alsacienne, m2A et leurs partenaires ont monté un programme d'activités avec à la clé 55 propositions de sortie couvrant l'ensemble du territoire,
- 40 agriculteurs de toute l'agglomération ont participé à la consultation menée pour m2A par Terre de Liens Alsaces et Bio en Grand Est. Cette opération a permis de recueillir la parole des agriculteurs, d'identifier leurs préoccupations et leurs attentes,
- La construction de la Cité du réemploi s'est poursuivie à Sausheim,
- Gerplan : 18 projets ont été validés en mars dans le cadre du Gerplan, le plan de gestion de l'espace rural et périurbain. L'agglomération a investi 25 000 € dans les projets soutenus.

6. Environnement, mobilités et patrimoine

- Des poubelles connectées pour optimiser le service : 300 corbeilles, réparties sur 5 communes de l'agglomération ont été équipées de flashcodes,
- M2A s'engage dans le label éco-propre qui encourage les villes à améliorer durablement la propreté des espaces publics.

7. Performances énergétiques et bâtiments

- Les travaux du nouveau réseau de chaleur sur Rixheim, Riedisheim, Illzach et Mulhouse ont démarré en septembre. A terme, Valorim permettra d'éviter l'émission de 6000 tonnes de CO2,
- Le chantier de l'accessibilité : d'ici 2025 tous les bâtiments publics m2A recevant du public devront être aux normes accessibilité soit encore 60 bâtiments.

8. Services à la population

- Le plateau technique médicalisé fait partie de l'Institut médico-sportif sud-Alsace ou IMSSA, a ouvert en février 2020 au Centre sportif régional d'Alsace (CSRA). Il s'agit d'un plateau technique médical à destination des sportifs de haut niveau,
- M2A a été labellisée Centre de préparation pour les Jeux olympiques et paralympiques 2024.

9. Famille et enfance

- Poursuite de la numérisation du service d'inscription et de paiement du périscolaire.

10. Attractivité, développement touristique et culturel
<ul style="list-style-type: none"> - M2A a versé une subvention de 745 000 € à l'Office de tourisme et des congrès de Mulhouse et sa région, qui a adapté son plan d'action pour accompagner au mieux les professionnels du secteur, - Parc zoologique : mise en place d'un nouvel enclos réunissant tapirs malais et macaques à crêtes, - Parc zoologique : préparation des travaux pour la construction de l'espace Horizon Afrique, - Cinéma : m2A a enregistré 74 jours de tournage avec des retombées économiques estimées à 500 000 €.
11. Parentalité
<ul style="list-style-type: none"> - M2A a apporté un soutien financier d'un montant de 8 400 € à 7 projets Parentalité et Citoyenneté.
12. Citoyenneté
<ul style="list-style-type: none"> - La carte Pass'temps Senior, gratuite, pour les 65 ans et plus a été délivré à 11 073 personnes.
13. Prévention et sécurité
<ul style="list-style-type: none"> - 450 collégiens de m2A ont assisté à des crashs tests pédagogique à l'autodrome du Musée National de l'Automobile.
14. Développement intercommunal
<ul style="list-style-type: none"> - La Direction du développement intercommunal a pour mission de faciliter la coopération dans l'agglomération.
15. Conseil de développement
<ul style="list-style-type: none"> - Le conseil de développement est l'instance de démocratie participative au niveau intercommunal. Il est composé de 130 citoyens (bénévoles et volontaires) qui réfléchissent, dialoguent, font des propositions sur des sujets qu'ils choisissent ou sont proposés par la collectivité. Les deux rendez-vous du Conseil de développement pour 2020 ont pu se dérouler presque comme prévu.

Les moyens financiers en 2020 : les grandes lignes

Compte administratif et budgets annexes : dépenses

Compte administratif :	233 000 000 € en fonctionnement 42 000 000 € en investissement
Budget annexe « Transports urbains » :	68 000 000 € en fonctionnement 25 000 000 € en investissement
Budget annexe « Chauffage urbain » :	8 000 000 € en fonctionnement 1 600 000 € en investissement
Budget annexe « Zone d'Activités Economiques de Bantzenheim » :	173 000 € en fonctionnement 1 040 000 € en investissement

Zoom sur les dépenses communautaires d'équipement

Learning center	1 600 000 €
Acquisitions foncières	1 600 000 €
Propreté urbaine et parc auto	1 400 000 €
Equipements aquatiques et sportifs	1 400 000 €
Réalisation de pistes cyclables	1 000 000 €
Travaux sur les zones d'activités	673 376 €
Petite enfance	589 656 €
Périscolaire	448 687 €
Parc zoologique et botanique	286 688 €

Les deux grandes masses financières du budget principal : recettes

Les recettes à caractère fiscal	154 700 000 €
Les dotations et subventions	51 000 000 €

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de cette information.

Vous voudrez bien en délibérer.

ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

POINT N°8 : PRESENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE LA VILLE DE MULHOUSE – SERVICE PUBLIC DE L'EAU

En application de la réglementation, la Ville de Mulhouse, nous a fait parvenir un rapport retraçant l'exercice du service public de l'eau pour l'année 2020.

FAITS MARQUANTS EN 2020

- Remise en état de fonctionnement d'un des 5 puits dans la forêt de la Hardt, à l'arrêt depuis 2004. Ce puits permettrait de fournir 10 000 m³/jour. Cet ouvrage pourra être utilisé comme alimentation de secours en cas de sécheresse ou autres incidents.
- Conversion en maraîchage biologique d'un terrain de 5 ha en bordure de la Doller à REININGUE et situé en limite de Périmètre de Protection Immédiate des puits de la ville de Mulhouse. Un bail rural à clause environnementale a été conclu avec deux exploitants agricoles pour une mise en culture prévue en 2021. Bénéfices attendus : la préservation de la qualité de l'eau, le développement d'un modèle en matière de protection de la ressource, la reconversion d'une ancienne pépinière en vue de favoriser l'agroforesterie, la création d'une filière d'alimentation des cuisines des établissements scolaires et périscolaires de la ville de Mulhouse.

Territoire desservi

- 113 agents au service de l'eau
- Service exploité en régie directe, qui produit et distribue de l'eau potable à Mulhouse et par convention dans 12 communes de l'agglomération mulhousienne représentant 195 961 habitants desservis.
- Fourniture de l'eau potable en gros au SIVU des communes du Bassin Potassique et la commune de KINGERSHEIM depuis mai 2019
- Deux ressources pour sa production : la nappe phréatique de la Doller et la nappe phréatique rhénane.
- 96,95 % des compteurs en service sont équipés d'un système de relèves à distance.

La facture d'eau

4,25 € TTC/m³ dont 2,08 € TTC /m³ pour l'approvisionnement en eau.

Production et distribution de l'eau

- Le barrage de Michelbach permet de stocker 7,2 millions de m³ d'eau et de réguler le niveau de la nappe phréatique, notamment en cas de sécheresse.
- Pour protéger la ressource en eau, la ville de Mulhouse et le Syndicat mixte du barrage de Michelbach ont acquis 200 ha le long de la Doller maintenus en prairie enherbée.
- L'eau est pompée à 20 m de profondeur grâce à 8 puits. Environ 15 millions de m³ /an sont produits.
- 9 réservoirs, permettent de stabiliser la pression sur l'ensemble du réseau et de stocker 39 400m³
- Production : 14 990 950 m³ représentant 40 959 m³/ jour en moyenne. (Production en baisse)
- Qualité de l'eau : 304 analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé et 376 par le service de l'eau de Mulhouse. Le taux de conformité bactériologique et physico-chimique est de 99,84 %.
Réalisation de traitement préventif par rayons ultra-violets
- Distribution : longueur du réseau : 820 km – Rendement du réseau : 80%. 494 Interventions d'urgence sur le réseau.
- Volumes mis en distribution : 13 926 735 m³ - Volumes consommés : 10.393.729 m³.
- Vente d'eau : 1 064 215 m³ - Les pertes représentent 10m³/j/km.
Le taux moyen de renouvellement du réseau est de 0,81%.

Préservation des ressources : Mission Eau

- Créée en 2004, la mission eau vise à accompagner l'ensemble des utilisateurs de produits phytosanitaires de l'aire d'alimentation des captages de la Hardt vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement
- Mise en œuvre de partenariats pour la préservation et la reconquête de la qualité des eaux avec M2A, (réalisation d'une enquête auprès des exploitants agricoles), avec la Chambre d'Agriculture Alsace (établissement de diagnostics agricoles), avec la Chambre d'Agriculture Grand Est (étude sur la contribution des parcelles agricoles à la pollution des cours d'eau), avec Rivières de Haute Alsace (diagnostic hydraulique et environnemental sur l'aire d'alimentation des captages de la Hardt.)

Suivi de la qualité des eaux de surface et souterraine : par la réalisation de prélèvements et d'analyse dans les cours d'eau, les piézomètres et les puits du service, par la recherche de l'origine des pollutions, et la mise en œuvre de solutions préventives et curatives.

Budget annexe de l'eau :

- Les dépenses de fonctionnement : 41,54 M€
- Les recettes de fonctionnement : 46,71 M€
- Les dépenses d'investissement : 5,168 M€ (renouvellement, modernisation et extension du réseau)
- Les recettes d'investissement : 5,497 M€

Le budget annexe de l'eau dégage un excédent de 4,329 M€ fin 2020 (3,6€ fin 2019)

Taux d'impayés sur les factures d'eau : 1,97%.

Travaux 2020 pris en charge par la Ville de Mulhouse : 4,13 M€ HT

Travaux 2020 pris en charges par les communes 1,1M € HT (les communes restent propriétaires de leur réseau et ont à charge les investissements à réaliser)

Les actions de solidarité et de coopération décentralisées.

- Versement d'une aide au Fond de Solidarité pour le logement représentant 0,0010 €/m³

- Versement de 10.000 € au projet de la ville de MAHAJANGA pour l'amélioration de son assainissement

Note d'information de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 21% du montant de la facture d'eau.

En 2020, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 158,7 millions d'euros dont 129 millions d'euros en provenance de la facture d'eau.

Ces redevances sont redistribuées principalement :

- Aux collectivités pour l'épuration des eaux usées et la gestion des eaux de pluie, l'amélioration de la qualité du service d'eau potable et les économies d'eau, pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques.
- Aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle
- Pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages
- Pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale.

Le Comité de bassin Rhin -Meuse a adopté à l'unanimité, en octobre 2020, le projet de plan de gestion des eaux 2022 -2027, soumis à consultation depuis le 1^{er} mars 2021.

Vous voudrez bien en prendre acte.

DIVERS – COMMUNICATION